



Mairie de Marquefave
2, route de Carbonne 31390
☎ 05.61.87.85.13
contacts@marquefave.fr

AFFICHE de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la mairie, **le jeudi 23 avril 2026 à 19 heures.**

ORDRE DU JOUR :

BUDGET

- 1 - vote du compte administratif (CA) de 2025 en conformité avec le compte de gestion tenu par les services comptables de l'État
- 2 - vote des taux des taxes directes locales 2026
- 3 - vote du budget primitif (BP) 2026
- 4 - octroi de la garantie aux créanciers de l'Agence France Locale (AFL) en cas de besoin de financement en 2026

PATRIMOINE

- 5 - cession de l'épaveuse municipale via le commissariat aux ventes de Toulouse

ADMINISTRATION

- 6 - délégation à « Haute-Garonne Ingénierie » (HGI-ATD agence technique départementale), des missions de « référent déontologue »
- 7 - désignation des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)
- 8 - désignation des représentants à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale (AFL).

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Marquefave, le 10 avril 2026

Madame le Maire


Anne-Marie SALADO

